

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du conseil municipal Séance du 5 avril 2022

Le 5 avril 2022, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène.
MM. BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, JACQUET Hervé, GATTI Lionel, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mmes BUARD Marie Pierre, LEULY-BRUYERE Mallory, VERNET Sylvaine.

Absents :

Pouvoirs : M. BUARD Marie-Pierre a donné pouvoir à M. DOSSARD Anthony.
Mme LEULY-BRUYERE Mallory a donné pouvoir à M. VIZIER Christian.
Mme VERNET Sylvaine a donné pouvoir à M. GATTI Lionel.

Secrétaire de séance : M. RICHARD Patrick

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation à l'unanimité (2 abstentions de Monsieur VIZIER) du procès-verbal du précédent conseil municipal du 8 mars.

Délibération n°05042022-01 : Modification du RIFSEEP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), modifications incluses et précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délibération n°05042022-02 : Modalité d'accomplissement de la journée de solidarité

Le conseil municipal, à l'unanimité, institue la journée de solidarité selon le dispositif ci-dessus et précise que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Délibération n°05042022-03 : Taux d'imposition 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions), fixe pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 31,90 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,56 %.

et autorise Madame le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Délibération n°05042022-04 : Compte de gestion du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête ledit compte de gestion du budget principal du comptable de l'exercice 2021 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) Nord Drôme et autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2021.

Délibération n°05042022-05 : Compte de gestion du budget multiservice

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête ledit compte de gestion du budget annexe du comptable de l'exercice 2021 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) Nord Drôme et autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2021.

Délibération n°05042022-06 : Compte administratif du budget principal

Le conseil municipal, hors de la présence de Madame le Maire, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisation	Fonctionnement	977 684,49	1 112 690,22
	Investissement	622 026,12	317 660,55
Report de l'exercice N-1	Fonctionnement		1 044 903,71
	Investissement		143 670,44
TOTAL		1 599 710,61	2 618 924,92
Restes à réaliser N-1	Investissement	118 100,00	140 500,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	977 684,49	2 157 593,93
	Investissement	740 126,12	601 830,99
TOTAL cumulé		1 717 810,61	2 759 424,92

Délibération n°05042022-07 : Compte administratif du budget multiservice

Le conseil municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Madame le Maire, approuve le compte administratif du budget annexe multiservice 2021 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisation	Fonctionnement	6 356,45	59 699,96
	Investissement	28 210,88	67 250,97
Report de l'exercice N-1	Fonctionnement		
	Investissement	68 878,66	
TOTAL			
Restes à réaliser N-1	Fonctionnement		
Résultat cumulé	Fonctionnement	6 356,45	59 699,96
	Investissement	97 089,54	67 250,97
TOTAL cumulé		103 445,99	126 950,93

Délibération n°05042022-08 : Affectation de résultat du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats ainsi proposée.

Délibération n°05042022-09 : Affectation de résultat du budget multiservice

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats ainsi proposée.

Délibération n°05042022-10 : Budget primitif principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal.

Délibération n°05042022-11 : Budget primitif multiservice

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif multiservice.